



AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT 353-21

AVIS VOUS EST DONNÉ, PAR LES PRÉSENTES, PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

Qu'un règlement portant le numéro 353-21 modifiant le règlement sur les permis et certificats de la Municipalité de Saint-Gervais #250-04 concerne l'ajout des usages et des ouvrages nécessitant un certificat d'autorisation par l'ajout des alinéas 7, 8 et 9.

Que toutes personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, aux heures d'ouverture, 150, rue Principale, Saint-Gervais (Québec).

L'affichage de cette publication rend applicables toutes les dispositions contenues dans ce nouveau règlement.

DONNÉ à Saint-Gervais, ce 14^e jour d'avril 2021

*Johanne Simms, DMA
Directrice générale / secrétaire-trésorière*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'AVIS, ci-haut concernant le règlement 353-21, modifiant le règlement sur les permis et certificats de la Municipalité de Saint-Gervais #250-04 pour ajouter des usages et des ouvrages nécessitant un certificat d'autorisation, soit en fonction des modalités d'affichage du règlement 342-19, et ce, en date du 14 avril 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour d'avril 2021.

*Johanne Simms, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

